COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 8 décembre 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 16

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 8

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBVER ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;

Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

M. Christian BOURRICAUD, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à M. Cyril CAMU ;

Absents et non représentés : 3

Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N° DL14122022-03 : Budget Régie des Transports - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative. La décision modificative présentée ci-après porte sur la section de fonctionnement de ce budget.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11 ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2022 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2022 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 7 décembre 2022 ;

Il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget Régie des Transports 2022.

En effet, l'évolution du point d'indice et les mesures catégorielles de garantie de pouvoir d'achat des fonctionnaires rendent nécessaire l'augmentation des crédits pour les charges de personnel (4500 €, soit 5,3% du chapitre « charges de personnel »).

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ACCEPTE la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	*Dépenses*	*Recettes*
Chapitre 011 – Charges à caractère général 6135 – locations mobilières	- 4 500	
Chapitre 012 –Charges de personnel et frais assimilés 64111 - Rémunération principale	+ 4 500	
TOTAL		**0,00**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
19 DEC. 2022
N° 033 213 302 144 2022
1919-DL14122022-03-BF

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Le Maire, sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 19 DEC. 2022 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 19 DEC. 2022

33214 Code INSEE	BUDGET COMMUNAL BUDGET REGIE DES TRANSPORTS LACANAU	DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1 RDT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**4 500.00 €**	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
19 DEC. 2022
N° 033 213 302 144 2022
1219-DL141220 22-03A-BF

(1) y compris les restes à réaliser